



**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE COMMERCE, L'INDUSTRIE, LES FINANCES ET LES INVESTISSEMENTS (TIFI) DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC SOUMIS À LA 56E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

***THÈME : « TIRER PARTI DU RÔLE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC POUR FACILITER LA PARTICIPATION DES CITOYENS À L'INTÉGRATION RÉGIONALE AU SEIN DE LA SADC AFIN D'AMÉLIORER LA RESPONSABILISATION ET DE FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE INCLUSIF ET UNE COHÉSION »***

Monsieur le Président, je propose que cette Assemblée plénière adopte le rapport de la commission permanente sur le commerce, l'industrie, les finances et les investissements, soumis à la 56e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC le 11 décembre 2024.

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION .....</b>	<b>4</b>
<b>2.0 MANDAT DE LA COMMISSION .....</b>	<b>4</b>
<b>3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES .....</b>	<b>4</b>
<b>4.0 CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
<b>5.0 SOMMAIRE DES SOUMISSIONS DES REPRÉSENTANTS DES CITOYENS ET DES PARTENAIRES .....</b>	<b>5</b>
<b>5.1 Le commerce intra-régional et la réduction des barrières commerciales.....</b>	<b>5</b>
<b>5.1.1 Introduction à la ZLECAF .....</b>	<b>5</b>
<b>5.1.2 Avantages de la ZLECAF.....</b>	<b>6</b>
<b>5.1.3 Une mise en œuvre progressive .....</b>	<b>6</b>
<b>5.1.4 Défis auxquels font face les entrepreneurs en Afrique australe ...</b>	<b>6</b>
<b>5.1.5 Facilitation des échanges : Expérience dans le développement des infrastructures .....</b>	<b>6</b>
<b>5.2 Industrialisation et développement des chaînes de valeur régionales. ....</b>	<b>6</b>
<b>5.2.1 Les partenariats public-privé.....</b>	<b>6</b>
<b>5.2.2 Types des partenariats public-privé.....</b>	<b>7</b>
<b>5.2.3 Exemples de PPP .....</b>	<b>7</b>
<b>5.2.4 Avantages des PPP pour la région de la SADC.....</b>	<b>7</b>
<b>5.2.5 Lacunes du cadre juridique en vigueur .....</b>	<b>7</b>
<b>5.2.6 Pourquoi une loi type sur les partenariats public-privé ?.....</b>	<b>7</b>
<b>5.2.7 Addition de valeur : Le cas de la Zambie ; Stratégie des minéraux critiques de la Zambie .....</b>	<b>8</b>
<b>5.2.8 Obstacles aux chaînes de valeur des énergies renouvelables dans la SADC .....</b>	<b>8</b>
<b>5.3 Inclusion financière et accès aux capitaux pour les PME, notamment celles dirigées par des jeunes et des femmes entrepreneurs.....</b>	<b>8</b>
<b>5.3.1 Rôle des législateurs dans les stratégies de promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes .....</b>	<b>8</b>
<b>5.4 Transformation numérique dans les secteurs du commerce et de la finance.....</b>	<b>9</b>

<b>5.4.1</b>	<b><i>Le rôle du financement numérique du commerce</i></b> .....	<b>9</b>
<b>5.4.2</b>	<b><i>La voie à suivre pour les États membres</i></b> .....	<b>9</b>
<b>5.4.3</b>	<b><i>Comblant le fossé numérique pour les femmes et les jeunes des zones rurales et son impact sur le commerce dans la SADC</i></b> .....	<b>9</b>
<b>5.4.5</b>	<b><i>Quelle est l'importance de l'inclusion numérique pour le commerce ?</i></b> .....	<b>10</b>
<b>5.4.6</b>	<b><i>Quel est l'impact de la numérisation sur le commerce régional au sein de la SADC ?</i></b> .....	<b>10</b>
<b>5.5</b>	<b>Initiatives pour l'investissement durable et la finance verte</b> .....	<b>10</b>
<b>5.5.1</b>	<b><i>L'industrie extractive</i></b> .....	<b>10</b>
<b>6.0</b>	<b>OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>11</b>
<b>7.0</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>13</b>
<b>8.0</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>14</b>

## 1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

À la date de la réunion, le 24 octobre 2024, les membres de la commission TIFI sont les suivants :

1. Hon. Ruth Mendes (Angola) (**Presidente**)
2. Hon. Dr. Afred James Kimea (Tanzania) (**Vice-president**)
3. Hon. Celestin Loleke Ekoto (RDC)
4. Hon. Michael Masilela (Eswatini)
5. Hon. Dr. Pinkie Manamolela (Lesotho)
6. Hon. Francis Lucky Phisso (Malawi)
7. Hon. Longinus N. Iipumbu (Namibie)
8. Hon. Egbert Aglae (Seychelles)
9. Hon. Kalalwe Mukosa (Zambie)
10. Hon. Mercy Mugomo (Zimbabwe)
11. Botswana (Dissolution du Parlement dans l'attente des élections)
1. Madagascar (Les membres des commissions permanentes n'ont pas encore été désignés)
2. Maurice (Dissolution du Parlement dans l'attente des élections)
3. Mozambique (Dissolution du Parlement dans l'attente des élections)
4. Afrique du sud (Les membres des commissions permanentes n'ont pas encore été désignés)

## 2.0 MANDAT DE LA COMMISSION

**Le mandat de la commission permanente TIFI est défini à l'article 42 (b) du règlement intérieur du forum parlementaire de la SADC :** « Traiter toutes les questions relatives à la coopération économique, à l'industrie et au commerce, à l'exploitation minière, aux finances et aux investissements, ainsi qu'à l'intégration régionale ».

## 3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES

La commission permanente TIFI s'est réunie virtuellement le 24 octobre 2024 pour des auditions publiques sur le thème suivant : « *Tirer parti du rôle du Forum parlementaire de la SADC pour faciliter la participation des citoyens à l'intégration régionale au sein de la SADC afin d'améliorer la responsabilisation et de favoriser un développement socio-économique inclusif et une cohésion.* »

## 4.0 CONTEXTE

Les auditions publiques ont permis au Forum parlementaire de la SADC de recueillir l'avis des citoyens, renforçant ainsi le rôle des députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires. La session inaugurale de ces auditions a eu lieu en novembre 2022, suivie d'une autre en octobre 2023, illustrant l'importance des voix des citoyens sur les questions régionales. La commission

permanente TIFI a organisé cette audition publique sur le thème « *Tirer parti du rôle du Forum parlementaire de la SADC pour faciliter la participation des citoyens à l'intégration régionale, afin d'améliorer la responsabilisation et de favoriser un développement socio-économique inclusif et une cohésion* ».

L'audition publique de la commission permanente TIFI se concentre principalement sur les domaines thématiques suivants :

- Le commerce intra-régional et la réduction des barrières commerciales ;
- L'industrialisation et le développement des chaînes de valeur régionales ;
- L'inclusion financière et l'accès au capital pour les petites et moyennes entreprises (PME), en particulier celles dirigées par des jeunes et des femmes entrepreneurs ;
- La transformation numérique dans les secteurs du commerce et de la finance ; et
- L'investissement durable et les initiatives de finance verte.

## **5.0 SOMMAIRE DES SOUMISSIONS DES REPRÉSENTANTS DES CITOYENS ET DES PARTENAIRES**

La commission TIFI reçoit des soumissions de représentants des citoyens et de partenaires dont la liste figure à l'annexe II du présent rapport. Ces soumissions portent sur cinq domaines thématiques clés liés au thème principal de la session de la commission : « *Tirer parti du rôle du Forum parlementaire de la SADC pour améliorer la responsabilisation et favoriser le développement socio-économique inclusif et la cohésion* ».

Les principales questions soulevées dans ces domaines thématiques, ainsi que les délibérations qui ont suivi, sont résumées ci-dessous.

### **5.1 Le commerce intra-régional et la réduction des barrières commerciales**

#### **5.1.1 Introduction à la ZLECAF**

La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est un accord commercial entre les États membres de l'Union africaine visant à établir un marché unique pour les biens et les services, tout en permettant la libre circulation des personnes et des investissements. Les principaux objectifs de la ZLECAf comprennent la réduction des droits de douane, la suppression des barrières non tarifaires, l'amélioration de la compétitivité, ainsi que la promotion du développement industriel et de la diversification économique à travers le continent africain.

### **5.1.2 Avantages de la ZLECAf**

La mise en œuvre de la ZLECAf doit stimuler le commerce intra-africain, créer des opportunités d'emploi et renforcer l'intégration économique ainsi que le pouvoir de négociation collectif de l'Afrique dans l'économie mondiale.

### **5.1.3 Une mise en œuvre progressive**

La mise en œuvre de la ZLECAf se déroule en plusieurs phases : la première se concentre sur le commerce des biens et des services, tandis que la seconde aborde les investissements, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle.

### **5.1.4 Défis auxquels font face les entrepreneurs en Afrique australe**

Les entrepreneurs en Afrique australe rencontrent divers défis, notamment l'accès au financement, des environnements réglementaires hostiles, des infrastructures limitées, des lacunes dans les compétences, des difficultés sur le marché, ainsi que des normes culturelles et sociales.

### **5.1.5 Facilitation des échanges : Expérience dans le développement des infrastructures**

Les ports sont conçus pour faciliter les exportations. Des ports clés tels que Dar es Salaam en Tanzanie, Durban en Afrique du Sud et le nouveau port de Lobito en Angola jouent un rôle essentiel dans ce processus.

Les réseaux ferroviaires et routiers : de vastes réseaux ferroviaires relient des pays enclavés comme la Zambie et la RDC aux ports côtiers. Des projets tels que le corridor Nord-Sud et le corridor de Lobito sont cruciaux pour faciliter le commerce régional. Les ports de Nacala et de Maputo sont également indispensables pour l'exportation des minerais. Le corridor de Nacala, y compris la liaison ferroviaire avec le Malawi, est fondamental pour améliorer l'efficacité des exportations.

Les Hubs logistiques : la modernisation des aéroports et le développement de hubs logistiques améliorent la manutention du fret, rationalisant ainsi les chaînes d'approvisionnement pour les marchandises de grande valeur et sensibles au facteur temps.

## **5.2 Industrialisation et développement des chaînes de valeur régionales**

### **5.2.1 Les partenariats public-privé**

« Un contrat à long terme entre une entité privée et une entité gouvernementale, visant à fournir un bien ou un service public, dans lequel l'entité privée assume

une part importante des risques et des responsabilités de gestion, et la rémunération est liée à la performance. » *Banque mondiale, 2024*

### **5.2.2 Types des partenariats public-privé**

- **Les PPP de services** : fourniture d'un service public par une partie privée.
- **Les PPP d'actifs** : construction et exploitation d'un actif public par une partie privée.

### **5.2.3 Exemples de PPP**

L'expansion du secteur des transports constitue une voie vers l'industrialisation, car la création de routes, de chemins de fer, de ports et d'aéroports favorise le développement de chaînes de valeur. Les investissements dans l'énergie (centrales solaires, transmissions) et dans les TIC (réseaux à large bande) garantissent la mise en place de chaînes de valeur, en facilitant le commerce, notamment le commerce numérique. De plus, l'eau et l'assainissement, grâce à la construction de barrages, propulsent l'industrialisation tout en créant des chaînes de valeur durables.

### **5.2.4 Avantages des PPP pour la région de la SADC**

Les avantages incluent l'intégration régionale, le commerce régional, le développement des infrastructures, la création d'emplois, la stimulation des investissements, la transition énergétique et la transformation numérique.

### **5.2.5 Lacunes du cadre juridique en vigueur**

Il n'existe pas de législation complète spécifique aux PPP. De plus, les États membres présentent des cadres réglementaires fragmentés et incohérents. La capacité institutionnelle à gérer des projets de PPP complexes, avec une répartition des risques peu claire, est limitée. Les insuffisances dans les dispositions légales relatives aux contrats PPP à long terme freinent l'industrialisation, tandis que les marchés publics inappropriés et un manque de transparence, associés à un contrôle législatif et à une responsabilité insuffisants, entraînent des protections juridiques inadéquates pour les investisseurs privés, ce qui complique l'extension de l'industrialisation dans la région de la SADC.

### **5.2.6 Pourquoi une loi type sur les partenariats public-privé ?**

La loi type permettra d'harmoniser les législations et d'aborder la question de la répartition des risques tout en améliorant les environnements juridiques favorables aux investisseurs. Elle renforcera également les capacités institutionnelles dans la région afin de promouvoir l'industrialisation et

l'intégration régionale grâce à une surveillance juridique et une responsabilisation accrues.

### **5.2.7 Addition de valeur : Le cas de la Zambie ; Stratégie des minéraux critiques de la Zambie**

Le 29 août 2024, la Zambie a lancé sa stratégie nationale sur les minéraux critiques, visant à exploiter les ressources minérales essentielles. Cette stratégie facilitera l'installation d'usines de fabrication de batteries pour véhicules électriques en République Démocratique du Congo (RDC) et en Zambie.

### **5.2.8 Obstacles aux chaînes de valeur des énergies renouvelables dans la SADC**

- Contraintes financières : Le soutien financier nécessaire au démarrage de la chaîne de valeur est probablement indisponible.
- Cadres réglementaires inadéquats : Un cadre juridique adéquat doit être mis en place, soutenu par des protocoles au niveau de la SADC pour promouvoir les chaînes de valeur régionales.
- La coopération régionale progresse plus lentement que nécessaire pour la transition. Cependant, la collaboration entre la RDC et la Zambie représente un exemple prometteur, jusqu'à présent.
- Chaînes de valeur sous-développées et manque de capacité industrielle.

## **5.3 Inclusion financière et accès aux capitaux pour les PME, notamment celles dirigées par des jeunes et des femmes entrepreneurs**

### **5.3.1 Rôle des législateurs dans les stratégies de promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes**

Il est essentiel de capitaliser sur les opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Il convient de plaider pour la formation des jeunes entrepreneurs sur les avantages et les mécanismes de la ZLECAf afin de les aider à accéder à de nouveaux marchés et à élargir leur clientèle. Des programmes de renforcement des capacités et des formations complètes doivent être mis en place pour doter les jeunes entrepreneurs des compétences nécessaires dans des domaines tels que la planification d'entreprise, la gestion financière, le marketing numérique et les procédures d'exportation. Cela est crucial pour tirer parti des transformations numériques.

Un accès facile et réglementé au financement est capital pour permettre aux entreprises dirigées par des jeunes d'obtenir des financements à travers des programmes de prêts ciblés, des investissements en capital-risque et des plateformes de crowdfunding adaptées à leurs besoins spécifiques. La



rationalisation de l'environnement réglementaire, notamment la simplification des processus d'enregistrement des entreprises et la réduction des obstacles bureaucratiques, encouragera davantage de jeunes à créer et développer leurs entreprises. Enfin, la mise en place de programmes de mentorat et d'incubation permettra aux jeunes entrepreneurs d'accéder à des leaders expérimentés de l'industrie, ainsi qu'à des conseils pratiques et à des ressources précieuses.

## **5.4 Transformation numérique dans les secteurs du commerce et de la finance**

### **5.4.1 Le rôle du financement numérique du commerce**

Le financement numérique du commerce offre un potentiel considérable pour surmonter les défis du commerce traditionnel. En s'appuyant sur des technologies innovantes telles que la blockchain, l'intelligence artificielle et le cloud computing, les solutions de financement numérique peuvent rationaliser les processus, renforcer la transparence et améliorer l'accès au financement pour les entreprises de toutes tailles. Ces avancées contribuent à combler le déficit de financement du commerce, à faciliter les transactions transfrontalières et à promouvoir une efficacité accrue ainsi qu'une plus grande inclusivité dans l'écosystème du commerce mondial.

### **5.4.2 La voie à suivre pour les États membres**

Il est essentiel de comprendre le paysage du financement numérique du commerce et de promouvoir un environnement réglementaire favorable. Identifier les principales parties prenantes et élaborer des solutions de financement numérique adaptées sont des étapes essentielles pour améliorer la culture numérique et renforcer les capacités. Les États membres doivent tirer parti des technologies émergentes dans l'espace numérique pour faciliter la collaboration transfrontalière et dynamiser le secteur financier. L'accès au financement est crucial pour soutenir les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes. Des programmes de prêts ciblés, du capital-risque et des plateformes de crowdfunding adaptés à leurs besoins spécifiques renforceront le commerce. Il est également important de plaider en faveur de la simplification des processus d'enregistrement des entreprises et la réduction des obstacles bureaucratiques afin d'encourager davantage de jeunes à créer et développer leur entreprise.

### **5.4.3 Comblent le fossé numérique pour les femmes et les jeunes des zones rurales et son impact sur le commerce dans la SADC**

La commission permanente TIFI souligne la définition de la fracture numérique dans la SADC : il s'agit du fossé entre ceux qui ont accès aux technologies modernes de l'information et de la communication (TIC) et ceux qui n'y ont pas accès.

L'accent est mis sur les zones rurales : les femmes et les jeunes vivant dans ces régions sont les plus touchés en raison du manque d'infrastructures, de l'accessibilité financière et de l'alphabétisation numérique. Environ 90 à 94 % de la population rurale de la SADC n'a pas accès à Internet, et environ 87% des femmes et des jeunes ne possèdent pas de compétences numériques de base dans la région.

#### **5.4.5 Quelle est l'importance de l'inclusion numérique pour le commerce ?**

L'importance du commerce numérique est indéniable. Il favorise l'autonomisation économique, et l'accès aux plateformes numériques permet aux femmes et aux jeunes de participer au commerce électronique et au commerce régional. Le commerce numérique stimule également la croissance des PME, tandis que les outils et processus numérisés aident les entreprises rurales à accéder à des marchés plus vastes, à réduire les coûts de transaction et à améliorer la productivité.

La numérisation facilite la création d'emplois en développant les compétences numériques. De plus, l'espace numérique ouvre des opportunités dans les industries technologiques, favorisant ainsi l'emploi des jeunes.

#### **5.4.6 Quel est l'impact de la numérisation sur le commerce régional au sein de la SADC ?**

La numérisation renforce les flux commerciaux en permettant aux femmes et aux jeunes des zones rurales d'accéder aux marchés régionaux et en facilitant le commerce transfrontalier. Elle favorise également la diversification des exportations : les plateformes de commerce électronique aident les entrepreneurs ruraux à diversifier leurs produits et à se développer sur de nouveaux marchés. L'autonomisation numérique des femmes rurales peut entraîner la croissance d'entreprises dirigées par des femmes, contribuant ainsi à l'expansion du commerce régional.

L'accès au financement nécessitera la création d'incitations et de mécanismes de financement pour aider les entrepreneurs ruraux à acquérir des appareils numériques et à se connecter à Internet.

### **5.5 Initiatives pour l'investissement durable et la finance verte**

#### **5.5.1 L'industrie extractive**

La SADC se positionne comme un hub mondial des minéraux de transition énergétique. Les minéraux verts (également appelés minéraux critiques, minéraux de transition énergétique, minéraux stratégiques ou minéraux de développement) sont des matières premières essentielles à la fabrication de technologies vertes. L'industrie minière est un secteur clé qui englobe le

commerce et l'investissement, constituant ainsi un facteur crucial pour le développement durable de l'Afrique. La transition énergétique mondiale et la demande croissante de minéraux verts offrent à la région l'opportunité de s'industrialiser par la valorisation, créant ainsi des chaînes de valeur durables à l'échelle régionale.

Actuellement, les réglementations sont en retard, ce qui ouvre davantage d'opportunités pour améliorer la gouvernance des industries extractives. Les parlements doivent exercer des pressions pour établir des stratégies et des listes de minerais essentiels. Il est également nécessaire d'harmoniser les protocoles miniers et industriels. La stratégie concernant les minéraux verts doit aboutir à une industrialisation équitable fondée sur les ressources minérales vertes, en intégrant des liens latéraux, en amont et en aval, ainsi que des chaînes de valeur régionales.

## **6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS**

Suite aux interactions avec les citoyens, les représentants et les partenaires, ainsi qu'à ses délibérations, la commission permanente TIFI est :

**CONSCIENTE** que le commerce est essentiel à la construction d'un développement durable. L'augmentation des échanges est cruciale pour créer des chaînes de valeur dans la région.

**ENCOURAGÉE** par la reconnaissance que la SADC doit s'aligner sur les autres régions et investir dans la numérisation, sans laisser aucun État membre de côté.

**CONSCIENTE** de la nécessité d'accroître les investissements dans les infrastructures par le biais de partenariats public-privé (PPP) afin d'établir un réseau Internet à haut débit et abordable dans les zones rurales et dans d'autres zones d'industrialisation

**PRÉOCCUPÉE** par le fait que l'accès limité des femmes et des jeunes aux ressources et au pouvoir de décision entrave leur capacité à créer des entreprises durables et des débouchés commerciaux. Les gouvernements et les ONG sont encouragés à mettre en place des programmes d'alphabétisation numérique et des initiatives de formation aux compétences numériques, notamment pour les femmes et les jeunes.

**CONSCIENTE** de la nécessité de renforcer les capacités des jeunes au-delà de l'éducation formelle pour les inclure dans l'espace commercial numérique afin de créer des opportunités d'emploi.

**CONSCIENTE** que les réformes réglementaires doivent harmoniser les politiques commerciales de la SADC afin de soutenir le commerce électronique et le commerce numérique transfrontalier.

**ÉGALEMENT CONSCIENTE** de la nécessité pour les États membres d'adopter des stratégies garantissant une législation et des actions tenant compte des sexospécificités, afin de développer le financement de la santé et des droits sexuels et reproductifs, ainsi que d'adopter une couverture sanitaire universelle.

**ENCOURAGEANT** les États membres de la SADC à reconnaître la nécessité de transposer dans leur droit interne la Loi type sur la gestion des finances publiques, notamment en ce qui concerne la gestion de la dette.

**PAR CONSÉQUENT**, la commission permanente TIFI recommande à la 53<sup>e</sup> assemblée plénière :

- i. **DE SOULIGNER** que les États membres doivent créer un environnement propice à l'enrichissement des minéraux critiques pour générer des emplois, en particulier pour les jeunes, et établir des chaînes de valeur.
- ii. **D'APPELER** les États membres de la SADC à promouvoir une loi type sur les PPP afin de faciliter des négociations approfondies avec le secteur privé avant que le gouvernement ne s'engage dans des contrats de PPP. Les projets de PPP doivent être débattus au Parlement avant leur considération et la signature des contrats.
- iii. **D'APPELER** les États membres à conférer un rôle important au Parlement dans la supervision des PPP. Il doit exister une distinction claire entre les PPP et la dette contractée lors des dépenses gouvernementales pour des projets.
- iv. **DE PRIER INSTAMMENT** les États membres d'organiser des programmes de renforcement des capacités pour les jeunes, au-delà de l'éducation formelle, afin de garantir leur inclusion dans les secteurs clés soutenant les agendas de la jeunesse sur les plateformes nationales et régionales.
- v. **D'ENCOURAGER** les États membres à dynamiser le secteur agricole pour soutenir le commerce et favoriser l'autosuffisance économique.
- vi. **D'APPELER** les États membres à élaborer des stratégies pour compenser les pertes d'emplois causées par la pandémie de Covid 19. Ces pertes d'emplois ont résulté de la fermeture d'industries, et il est temps de relancer l'industrialisation pour stimuler le commerce et l'emploi.

- vii. **D'EXHORTER** les États membres à plaider pour un financement accru de la santé, ce qui facilitera l'adoption d'une couverture sanitaire universelle et stimulera ainsi l'investissement dans les questions de santé et des droits sexuels et reproductifs.
- viii. **D'ENCOURAGER** les États membres à harmoniser la loi type sur la gestion des finances publiques avec la législation existante, afin de créer une plateforme pour le partage d'informations avec l'Exécutif, notamment en ce qui concerne la gestion de la dette.
- ix. **D'INVITER** les États membres à supprimer les barrières qui entravent le commerce au sein de la région. Les États membres doivent également proposer des mesures pour relancer le commerce régional, notamment en améliorant le transport et la connectivité.

## **7.0 CONCLUSION**

Le forum parlementaire de la SADC est une organisation parlementaire dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des citoyens de la région par le biais des actions des États membres. La plateforme d'audition publique permet aux citoyens de soumettre des questions qui les concernent et de recommander des mesures correctives aux États membres. La commission permanente TIFI félicite donc toutes les soumissions et exprime sa gratitude aux participants ainsi qu'aux partenaires. Elle salue particulièrement la participation des jeunes à cet exercice. De plus, la commission reconnaît les efforts inlassables déployés par la secrétaire générale et le secrétariat pour faciliter la participation du public.

Ainsi, la commission permanente TIFI demande à la 56<sup>ème</sup> Assemblée plénière d'adopter sans réserve les recommandations contenues dans son rapport.

---

Hon. Ruth MENDES  
**PRÉSIDENTE**

---

Mme Masenate MOLAPO  
**SECÉTAIRE DE LA COMMISSION**

## **8.0 ANNEXES**

### **ANNEXE I – LISTE DES FONCTIONNAIRES**

- i. Ms. Boemo Sekgoma, Secrétaire générale
- ii. Mr. Joseph Manzi, Directeur, Travaux parlementaires et programmes
- iii. Ms. Masenate Molapo, Gestionnaire de programme et secrétaire de la commission (TIFI)
- iv. Ms. Clare Musonda, Gestionnaire de programme (RWPC et RPMLOC)
- v. Ms. Paulina Kanguatjivi, Assistante de la fonctionnaire chargée de la procédure et coordinatrice
- vi. Mr. Ronald Windwaai, Webmaster

### **ANNEXE II – LISTE DES REPRÉSENTANTS DES CITOYENS ET DES PARTENAIRES**

- I. M. Ron Chari; directeur exécutive du Chandler Institute of Justice (CIJ).
- ii. M. Advocate Davie Malungisa; conseiller principal à Southern Africa Resource Watch et juriste
- iii. M. Tshepo Magoma; responsable de l'innovation commerciale et des entrepreneurs, SAYoF
- iv. Mme Lisa Mawuwa, secrétaire exécutive au bureau du coordinateur régional, SAYoF
- v. M. Chrispin Chomba; représentant régional et responsable de la programmation et des preuves stratégiques, SAfAIDS
- vi. M. Teboho Moteuli; Président, United Youth for Change.